

DEPARTEMENT DU NORD**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de
LEZENNES****Arrondissement
de LILLE**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Objet : Convention espaces biodiversité (coin nature MEL)**Date de convocation :
Le 9 février 2024****Présents :**

Didier DUFOUR – Frédérique DESCAMPS – Fabien DECOURSELLE – Lucienne LAVOISIER – Jean SAGETTE – Sylvie BLONDEL – Pierre BRUERE – Marie-France LAIGNEZ – Christiane WALAS – Marc GODEFROY – Carole PETIT – Henri MOREL – Véronique PAUWELS – Rizlène HENNACH – Sandrine DEPLECHIN – Cathy DONDEYNE – Franck LACMANS – Ludovic CHRETIEN – Farid FARAJI – Marie-Laure LECHAT – Michael DESEURE – Cyril MIRABAUD – Alexis DUCHESNE

**Nombre de Conseillers
en exercice : 23****Absents excusés :****Absents :****Nombre de Conseillers
Présents : 23****Nombre de Conseillers
Votants : 23****Pour : 23****Contre : 00****Abstention : 00****Secrétaire de séance : Sandrine DEPLECHIN**

Monsieur Pierre Bruère, Maire Adjoint délégué à l'écologie urbaine, la transition énergétique et des relations avec les commerces expose au Conseil le projet d'aménagement d'un nouvel espace de biodiversité sur le territoire communal, intégralement pris en charge par la Métropole Européenne de Lille sur le fondement de sa stratégie de renforcement des trames écologiques du territoire Métropolitain.

la MEL met en effet en place l'opération « espace de biodiversité », visant à aménager des terrains communaux par la plantations de haies, de vergers, création de mare, d'aménagements pour la faune, semis de prairies fleuries... permettant de réinvestir des espaces de nature dite « ordinaire » et de les valoriser pour aboutir à une plus-value écologique.

En plus de remplir un objectif de restauration de milieux naturels sur le territoire de la MEL, les espaces de biodiversité constitueront des supports de pédagogie, de sensibilisation et d'accompagnement des communes, de manière à les encourager à s'inscrire dans une démarche plus globale en faveur de la biodiversité.

Le projet est étudié et sera réalisé en étroite collaboration avec la commune et ses services. Cette coopération s'inscrit ainsi dans le cadre des différentes politiques portées par la MEL et la commune Lezennes, notamment : la stratégie « Espaces Naturels 2016-2026 » de la MEL, le Plan Climat Air Energie Territorial métropolitain et les politiques de la commune.

Il s'agit en l'occurrence de l'extension et de l'aménagement de nouveaux espaces autour de la mare existante sur le site de l'espace enfance rue Paul Kimpe en connexion avec l'école maternelle Henri Coursier et sur les espaces publics non aménagés face au parking du restaurant scolaire.

Ces aménagements permettront de contribuer aux orientations communales visant à l'aménagement de nouveaux espaces de biodiversité suite au repérage des fonciers stratégiques permettant de réaliser de nouveaux aménagements en favorisant la présence de la nature en ville par la mise en place de gestion différenciée et en renforçant la trame verte au sein de l'aire urbaine communale.

A l'issue des travaux d'aménagement de l'espace de biodiversité, la commune assurera la gestion du site.

Afin de permettre la réalisation de ces aménagements, il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer une convention visant à préciser les termes de la coopération entre la Métropole Européenne de Lille et la commune de Lezennes concourant aux objectifs précités.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Pierre Bruère et pris connaissance du projet et des modalités de coopération entre la MEL et la commune concernant l'aménagement de cet espace de biodiversité :

- Valide le projet d'aménagement d'un espace de biodiversité sur le site de l'espace enfance, de l'école maternelle et des espaces verts communaux, rue Kimpe
- Autorise la signature de la convention de coopération relative à l'aménagement d'un espace de biodiversité dit « coin nature »
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires à l'entretien des espaces aménagés

-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.



Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 20 FEV. 2024
Date de réception en Préfecture du Nord :
Date de publication : 20 FEV. 2024

• Le jardin d'Irène :



Objectif : renaturation / diversification du site :

- Étendre la surface du site existant et en contrôler les accès (pose clôture)
- Lutter contre les espèces végétales exotiques & envahissantes
- Intégrer le site dans son environnement (plantations riveraines)
- Favoriser la prairie fleurie
- Améliorer la mare existante (surface, diversité)
- Sécuriser le site tout en préservant le patrimoine arboré
- Garantir l'approvisionnement de la mare à partir de la récupération des eaux pluviales des bâtiments environnants

- Couches
- ✓ Arbres après projet
 - ✓ Chandelle / totem à pics
 - ✓ Cognassier
 - ✓ Saule tortueux
 - ✓ Frêne
 - ✓
 - ✓ Arbres état initial
 - ✓ **Projet Lezennes**
 - ✓ Ceinture de "roseaux"
 - ✓ Ceinture plantes de rives
 - ✓ Eau libre profonde
 - ✓ Haie libre 1 rang
 - ✓ Plantes grimpantes sur grillage
 - ✓ Prairie fleurie naturelle & crocus
 - ✓ Ortho 2020 Stereo MEL 5cm
 - ✓ Ortho 2011 IRC (Infrarouge Colorisé)
 - ✓ Ortho 2021 IGN 20cm
 - ✓ Ortho 2016 MEL 5cm

